

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 14 novembre 2022

Date de convocation : 08/11/2022

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 017-211700869-20221114-D2022_09_049-DE



Délibération N° 2022/09/049

Nombre de membres :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 19 |
| Votants : | 27 |
| Quorum : | 14 |

OBJET : CESSIION PAR L'EPFNA – 15 avenue Charles de Gaulle

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : GIRARD Jean-Paul pouvoir à FIAUD Marie Annick, SIAUDEAU Michel pouvoir à PISSIER Gérard, CALVO Dominique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à CANUS Daniel, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à DAVID Claudia, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la convention opérationnelle n°17-14-049 en faveur du développement du logement social et de la redynamisation du centre bourg avec la commune de Chaniers et la CDA de Saintes, l'Etablissement public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) a été missionné pour réaliser des acquisitions de parcelles.

Ainsi l'EPF a acquis la parcelle cadastrée AZ n°285 le 24 octobre 2019, située au 15 avenue Charles de Gaulle.

L'EPF a reçu une proposition d'achat par la SCI NYLEX. Afin de solder cette vente et les dépenses pendant le portage, il est proposé de donner un avis positif à cette cession pour un montant de 57 852,43€ TTC.

Au regard des éléments exposés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'EPF à céder le foncier ci-dessus détaillé pour un montant de 57 852,43€ à la SCI NYLEX,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Francine Tuffet', written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le